

Règlement Intérieur 2026

Horaires :

- Arrivée échelonnée entre 7h30 et 9h30 le matin.
- Arrivée entre 11h30 et 12h pour les enfants qui viennent l'après-midi avec repas.
- Arrivée entre 13h et 13h30 pour les enfants qui viennent l'après-midi sans repas.
- Départ entre 11h30 et 12h00 pour les enfants qui viennent le matin sans repas.
- Départ entre 13h et 13h30 pour les enfants qui viennent le matin avec repas.
- Départ échelonnée de 16h30 à 18h30 le soir.



Le centre accueille les enfants à partir de 3 ans révolus. Pour être accueilli, un enfant doit être propre. Les enfants peuvent être accueillis à la journée avec repas ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Conditions générales d'accueil



Passé 18h30, un supplément de 2€ vous sera facturé par quart d'heure.



Les parents doivent obligatoirement passer par l'accueil pour signaler l'arrivée ou le départ de l'enfant. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents tant qu'il n'a pas franchi les portes de la structure. L'association doit être prévenue de tout retard ou en cas d'annulation ou d'imprévu le jour j. Nous nous permettrons de vous contacter si nous constatons une absence non prévue.

Règlement Intérieur 2026

Portail Famille

Depuis le 16.04.2025, l'association Bien Vivre Ensemble est passé à la mise en place d'un **portail famille**. Ainsi, les inscriptions du pôle centre aéré, se feront désormais uniquement via le portail famille. Nous avons fait le choix de passer à un portail famille **favorisant l'autonomie des familles dans les inscriptions, la visibilité automatique des listes d'attente, l'accès aux modifications des inscriptions par les familles avant et pendant les périodes, le suivi des règlements financiers et des factures, l'accès à l'actualité de la structure et simplifier les échanges de documents.**

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

- o Mon profil
- o Mon Compte
- o Mes enfants
- o Informations Scolaires

Possibilité de prendre rendez-vous auprès de Chloé GENNEVIEVE



Mon profil

Accès à mes informations personnelles



Mon foyer

Accès aux informations de mon foyer



Mes enfants

Accès aux informations enfant



Informations scolaires

Accès aux informations scolaires de mes enfants



Lien portail famille :

[https://bveconde.p
ortail-
familles.app/regist
er](https://bveconde.portail-familles.app/register)

Un enfant dont les vaccins obligatoires ne sont pas à jour ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical attestant une contre-indication médicale reconnue.

Règlement Intérieur 2026

Familles prioritaires

Condé Sur Vire
Mesnil-Raoult
Troisgots
St Suzanne
Baudre
St Symphorien
Placy Montaigu
St Amand

Avant chaque
période, chaque
famille peut
recevoir un sms
d'information.

En cas d'absence, les familles doivent annuler leur présence sur le portail famille au pôle centre aéré :

Pour les vacances :

48h à l'avance, jours ouvrés (le lundi pour le mercredi, le mardi pour le jeudi, le mercredi pour le vendredi, le jeudi pour le lundi, le vendredi pour le mardi).

Pour les mercredis en période scolaire :

Le jeudi à 14h00 qui précède le mercredi en question.

IMPORTANT

En cas d'absence, merci de nous fournir un justificatif afin de modifier la présence en « absence justifiée ». Sans justificatif, l'absence restera en « absence facturée ».

Modalités d'inscription

Depuis le 26.12.2023, les familles habitant les communes nouvelles de Condé Sur Vire et les communes limitrophes où il n'y a pas de centre de loisirs sont prioritaires



Le non-règlement d'une facture ne permet pas de s'inscrire sur d'autres activités proposées par Bien Vivre Ensemble. Les tarifs sont disponibles sur le site Internet. Un supplément peut être demandé pour une sortie.

L'encaissement des chèques, chèques vacances, CESA etc ... se fait toujours en fin de période. Il y a possibilité d'échelonner les règlements ou d'encaisser les chèques à une autre date sur demande.

Pour les paiements en ligne : Un RIB est indiqué dans le corps de mail à la réception de la facture.

Pour les règlements par kiosk et spot 50 : Merci de nous envoyer par SMS ou sur WhatsApp les QR CODES

Règlement Intérieur 2026

HYGIENE

En cas d'accident au sein de la structure, dès que le traumatisme ou la blessure dépasse les compétences de l'équipe ou provoque le doute, l'association prévient les responsables légaux. Elle se réserve le droit de contacter les pompiers dans les cas où ces derniers ne viennent pas récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

Si la température de l'enfant est égale ou supérieure à 38°C, l'association se réserve le droit d'appeler les responsables légaux qui viendront rechercher l'enfant dans les plus brefs délais.

En cas de problème de comportement, un dialogue sera mis en place entre parents, animateurs et enfants. Si aucune solution n'est trouvée, le centre se réserve le droit de ne plus accepter un enfant.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. « Les jeux de la maison restent à la maison »

Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans l'enceinte de l'association (cour + locaux).

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant sans certificat médical. Le pôle centre aéré ne pourra accepter d'enfant malade et/ou fiévreux.

S A N T E

Si l'équipe d'animation constate la présence de poux ou de parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison. Une information sera communiquée au sein de la structure pour informer les autres familles.

Règlement Intérieur 2026

PARTENAIRES

Les enfants inscrits au pôle centre aéré de l'Association Bien Vivre Ensemble sont sous la responsabilité de l'association jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge par un salarié ou un membre de l'association partenaire.

Ils sont alors sous la responsabilité de l'association partenaire jusqu'à leur retour.

Les enfants ne pourront bénéficier de ces partenariats qu'à réception de la fiche d'autorisation signée et complétée disponible à l'accueil de la maison de l'enfance.

Les enfants qui sont inscrits à différentes associations de Condé sur Vire ont la possibilité de s'inscrire au pôle centre aéré et de participer à leurs séances.

ASSOCIATIFS

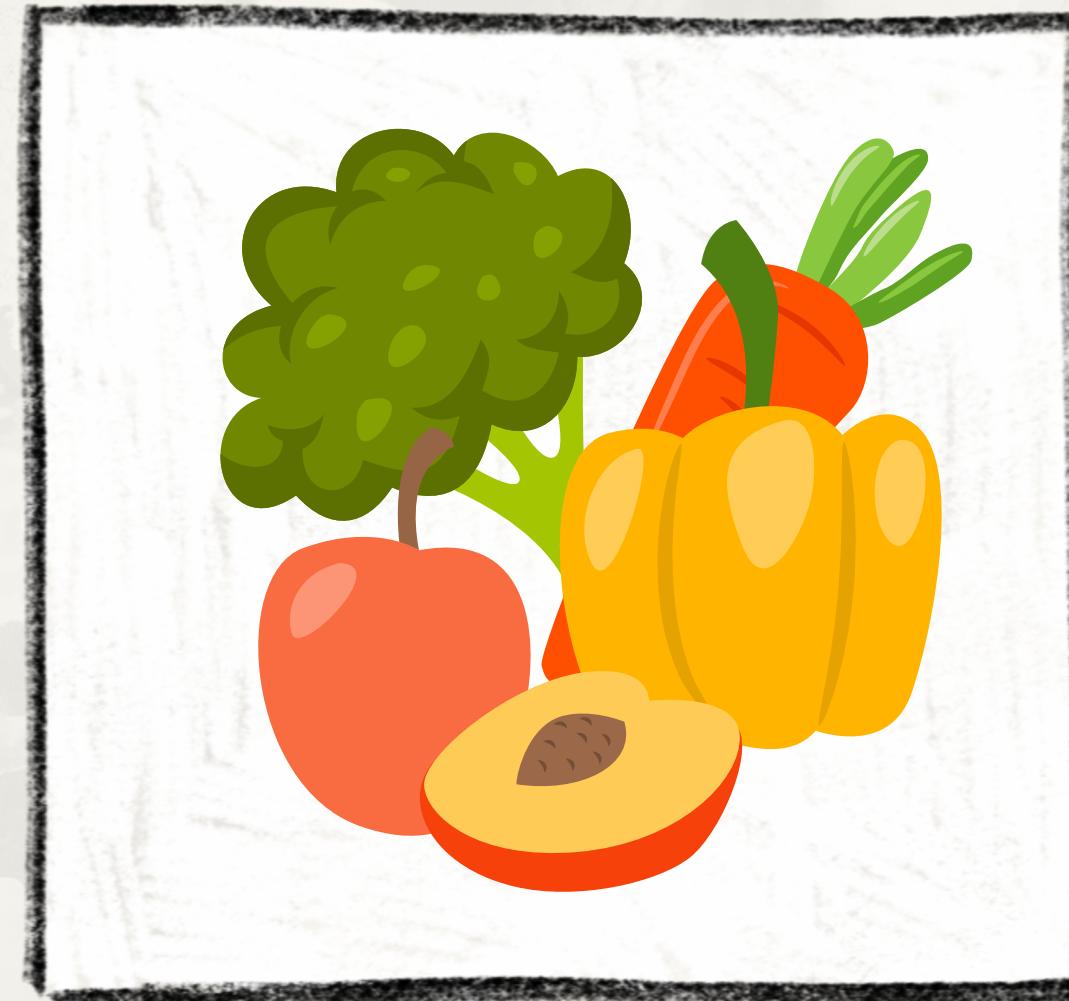
Les associations concernées sont

- Le cirque (les Saltimbrés)
- Le foot (condé sports)
- La gym (gymnastique volontaire)
- Le judo (judo club torigni)
- Nature (club nature les écureuils)
- Théâtre (La p'tite compagnie)

Activités - Extrascolaire

Règlement Intérieur 2026

P.A.I



Sauf PAI, aucune nourriture venant de la maison n'est autorisée. Un rendez-vous est obligatoire en amont avec la responsable de pôle pour tous les enfants qui possède un PAI.

NOURRITURE



Si vous souhaitez que votre enfant fête son anniversaire au centre, merci de prendre contact avec l'association en amont. Le centre fournit la boisson et le goûter pour tout le monde, il n'est pas autorisé de consommer des boissons ou goûters personnels (hors PAI).